



Dernière minute

Selon le bulletin de la Fédération Française des Curistes Médicalisés, **les caisses doivent désormais envoyer aux assurés l'accord de prise en charge dans les trente jours qui suivent l'envoi de la demande par le curiste.**

Rappelons que la vallée de la Haute Dordogne est dotée de deux stations thermales internationalement réputées, Le Mont-Dore et La Bourboule soignant les maladies respiratoires, asthme et allergies, les affections des muqueuses, les rhumatismes, les traitements post-cancer (séquelles cutanées des traitements du cancer) et plus spécifiquement pour la seconde : problème dermatologiques (psoriasis et eczémas), troubles du développement de l'enfant.

Dans les deux stations, les cures varient de 6 à 21 jours selon le traitement et/ou le choix du malade.